

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOËN-SUR- LIGNON

Le 28 Avril 2017, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE ; Monsieur Stéphane PUPIER ; Madame Séverine PAGE ; Madame Marie-Ange DAVENET ; Madame Sandrine ROUX ; M. Christian AGÜERA ; Madame Laure CHAZELLE ; Madame Alice DECHAVANNE ; Monsieur Christophe COMBE ; Monsieur Robert REGEFFE ; Madame Mathilde SOULIER ; Madame Bernadette DELORME ; Monsieur Laurent RONZIER ; Monsieur Maurice BENOIT ; Monsieur Lucien MOULLIER ; Monsieur Thierry LEMAITRE ; Mme Christine JORDAN.

ABSENTS : Monsieur Franck VIAL ; Monsieur Roland JANUEL ; Monsieur Christophe SCHWING ; Madame Cécile THEVENON ; Madame Evelyne GAUMON ; Madame Christelle BRUNO.

Pouvoirs donnés en application de l'article L.121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

MANDANT	M. Franck VIAL	MANDATAIRE	M. Robert REGEFFE
MANDANT	M. Roland JANUEL	MANDATAIRE	M. Laurent RONZIER
MANDANT	Mme Cécile THEVENON	MANDATAIRE	Mme Laure CHAZELLE
MANDANT	M. Christophe SCHWING	MANDATAIRE	Mme Mathilde SOULIER
MANDANT	Mme Evelyne GAUMON	MANDATAIRE	Mme Christine JORDAN
MANDANT	Mme Christelle BRUNO	MANDATAIRE	M. Lucien MOULLIER

Monsieur le Maire remercie le public et les journalistes de leur présence. Il remercie notamment Monsieur le Député présent dans le public et précise qu'il a souhaité inviter aux conseils municipaux toutes les personnalités, tous bords politiques confondus, ayant un mandat national ou intercommunal, à venir assister aux séances du Conseil Municipal. Il informe qu'après le conseil municipal, celles et ceux qui le souhaitent pourront échanger avec la personnalité présente : en l'occurrence pour cette séance, Monsieur Paul Salen.

Après que Monsieur Stéphane Pupier, Premier Adjoint a fait l'appel Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal.

Monsieur Thierry Lemaître demande à ce qu'une correction soit faite concernant le point 9. En effet, le vote est : 19 voix pour et 4 abstentions et non 18 voix pour et 5 abstentions, Monsieur Lemaître ayant voté pour la désignation de M.Regeffe au conseil d'administration des écoles primaires et maternelles . Monsieur le Maire répond que cette erreur sera corrigée.

I. Acquisition d'un bien par l'EPORA appartenant au Département (anciens locaux des services techniques départementaux) rue de Lyon.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que le 19/12/2014 une convention d'études et de veille foncière a été signée avec l'EPORA.

Ladite convention d'études et de veille foncière et convention opérationnelle a notamment pour objet d'anticiper la maîtrise foncière des secteurs définis comme stratégiques dans le périmètre de veille foncière et de saisir les opportunités foncières tout au long de la durée de la convention.

Dans ce cadre, l'EPORA peut procéder à des acquisitions d'opportunité pour le compte de la commune de Boën sur Lignon.

Le Département, propriétaire d'un bien situé rue de Lyon souhaite céder son tènement situé rue de Lyon (parcelle AO 14 et AO 15) au sein d'un secteur stratégique de la convention.

En raison de la requalification urbaine de l'entrée de ville sur lequel est situé le tènement objet de l'acquisition, il a été convenu que l'EPORA acquiert pour le compte de la commune de Boën sur Lignon et assure le portage foncier des parcelles AO 14 et AO 15 situées à Boën sur Lignon pour un montant de 80 000€ laquelle a vocation à être rétrocédée à la commune.

Ceci étant exposé, M. le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition par l'EPORA des parcelles n° AO 14 et AO15 situées rue de Lyon sur le territoire de la Commune de Boën sur Lignon pour un montant de 80 000€ et de s'engager au rachat des dites parcelles dans les conditions fixées par la convention opérationnelle en date du 19/12/2014.

Monsieur Moullier tient, en préambule à faire une remarque générale pour souligner qu'une fois de plus, les promesses électorales de la majorité ne sont pas tenues : pour son groupe, ce dossier, comme beaucoup d'autres, aurait mérité une réunion de commission. Il estime que l'opposition est méprisée car ni consultée, ni informée, sans parler des comités consultatifs ouverts à la population.

Pour Monsieur Moullier, l'acquisition des parcelles AO 14 et AO 15 par EPORA soulève beaucoup de questions. En effet, à chaque conseil municipal, il remarque que sont soumises à l'Assemblée des propositions d'achat par EPORA de bâtiments. Or comme son groupe l'a déjà souligné à maintes reprises, la commune s'engage à racheter lesdites parcelles à EPORA dans les conditions prévues par la convention d'études et de veille foncière du 19/12/2014.

Aussi, souhaite-t-il connaître à combien se monte, à ce jour, le total des acquisitions effectuées par EPORA pour le compte de la commune.

Il précise que son groupe est tout à fait favorable à l'acquisition de la parcelle sur laquelle était construit le bâtiment technique de la direction départementale de l'Équipement, (bâtiment qui a été démoli), car elle est en effet nécessaire pour l'aménagement de la place Syveton. Par contre l'acquisition des locaux de bureaux lui semble plus contestable pour plusieurs raisons :

- Le bâtiment n'est pas en bon état : il nécessitera un ravalement de façade si l'on ne veut pas laisser une verrue sur le plan paysager.*
- Ce bâtiment est sur deux niveaux et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. IL est conçu pour des bureaux et absolument pas pour une activité commerciale ou des services à la population.*

Monsieur Moullier souhaite donc savoir si une étude a été faite pour évaluer le coût des travaux de mise aux normes (électricité, chauffage, accès handicapés...) et de restructuration du bâtiment pour l'adapter à son changement de destination. Il craint en effet qu'à la sortie cette opération ne reviendra pas à 80 000 € mais à plus de 500 000 € quand toutes les dépenses seront additionnées.

Monsieur Moullier relève par ailleurs deux contradictions majeures.

Le projet est d'aménager cette place en espace vert et mettre en valeur Le Lignon pour en faire un espace de promenade, de détente et valoriser l'image et l'attractivité de l'entrée principale de la ville.

Mais, il se pose la question de l'intérêt pour la collectivité de s'engager sur l'acquisition de ce bâtiment et souhaiterait savoir si c'est pour y installer des commerces ou des services à la population, quels commerces ou services sont attendus. Il s'interroge sur l'attractivité de cet emplacement, puisque le stationnement sera supprimé sur cette place.

Il remarque que la majorité avait affirmé sa volonté de redynamiser le centre-ville et le commerce local. Or il constate que beaucoup de commerces ont malheureusement fermé en centre-ville depuis le début du mandat. Pour Monsieur Moullier, créer des commerces Place Syveton, c'est attirer la clientèle en périphérie de la ville et accentuer la désertification du centre-ville.

En réponse à l'intervention de M. Moullier, Monsieur le Maire remarque qu'il ne va pas réunir les commissions et comités consultatifs lors de chaque opportunité saisie par la Commune et l'Epora leur permettant d'acquérir les biens situés dans le périmètre de la convention que cet établissement a signée avec la Commune.

Il rappelle que l'opposition a voté favorablement pour la signature de cette convention avec l'Epora. Pour Monsieur le Maire, l'important est de réagir vite lorsque les opportunités foncières se présentent. Il rappelle que toutes les acquisitions se négocient à l'amiable, afin d'éviter des procédures de préemption longues et coûteuses ; d'où la nécessité d'aller vite. La consultation systématique de la commission et du comité pour ce type d'acquisition ne ferait que perdre du temps, voire in fine alourdir les coûts d'acquisition.

Par contre, lorsque notre maître d'œuvre choisi pour le réaménagement de la place Syveton sera en mesure de produire un avant-projet sommaire, Monsieur le Maire s'engage à le présenter en commission ainsi qu'en réunion publique parce que c'est à ce moment-là que le débat avec toutes les parties prenantes sera important.

Sur la question du coût des travaux du bâtiment du Service Technique Départemental, il indique que bien sûr lorsqu'on achète un tel bâtiment à 80 000€, on sait qu'il y aura des travaux. Il précise toutefois que ce bâtiment est vendu par le Département, dépollué et désamianté, et rassure sur le coût de rénovation qui n'atteindra jamais 500 000€. Enfin, il y aura bien 2 accès PMR en RDC et rue de Lyon.

Concernant les activités qui se trouveront dans ce bâtiment, la commission sera réunie pour en débattre. Le souhait est de créer un commerce qui ne déséquilibrera pas le commerce de centre-ville mais on ne peut pas changer en profondeur l'entrée de ville en laissant des bâtiments en friche ou en rasant tout. L'objectif recherché est d'installer un commerce qui n'existe pas à Boën et donc qui ne déséquilibre pas le centre-ville. Sur la perte de commerces en centre-ville, Monsieur le Maire constate que c'est une tendance nationale qui dépasse largement les frontières communales. Il faut avoir le courage de constater que les linéaires commerciaux en centre-ville ne seront plus jamais aussi importants qu'il y a trente années. Pour autant, la redynamisation du cœur de ville est une priorité pour l'actuelle majorité mais ce n'est pas en trois ans que la politique ambitieuse conduite peut produire des effets et inverser une tendance après des années d'immobilisme. Concernant le montant total des acquisitions réalisées par l'Epora, il est de 198 000€ au 31 Décembre 2016.

M. Lemaître demande si des places de stationnement seront supprimées et se pose la question de l'entreprise située en face de la place et qui décharge ses livraisons sur la place Syveton.

Monsieur le Maire précise qu'au 1/09/2017, le nouveau parking sur l'ancienne carrière sera ouvert. La place Syveton sera fermée au stationnement au 1/10/2017 Sur la rue de Lyon, après les démolitions, de nouvelles places de stationnement seront aussi créées sur l'emprise libérée par ces démolitions. L'entreprise « affûtage du Lignon » disposera de trois places en bordure de ses locaux. Les places de stationnement le long de la voirie seront supprimées pour être remplacées par des plantations afin de donner un caractère verdoyant à l'entrée de ville. Enfin, concernant l'entreprise qui décharge ses livraisons place Syveton, Monsieur le Maire se demande s'il est bien raisonnable de laisser faire une telle activité qui aujourd'hui n'est pas sans poser de réels problèmes de sécurité. Doit-on laisser installer cette situation, ou au contraire exiger de cette entreprise de trouver d'autres solutions pour ces livraisons ?

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1311-9 à L. 1311-12 ;

Vu l'avis émis par l'autorité compétente de l'Etat ;

Vu la convention d'études et de veille foncière/ convention opérationnelle conclue avec l'EPORA le 19/12/2014;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 19 voix « pour », et 4 « abstention(s) »,

- **Approuve l'acquisition par l'EPORA des parcelles AO 14 et AO 15 situées rue de Lyon sur le territoire de la Commune de Boën sur Lignon pour le compte de la commune de Boën sur Lignon pour un montant de 80 000€.**
- **S'engage à racheter à l'EPORA lesdites parcelles dans les conditions prévues par la convention d'études et de veille foncière/ convention opérationnelle en date du 19/12/2014.**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

II. Approbation d'un avenant à la convention de création du groupement de commande, de délégation de maîtrise d'ouvrage et de désignation de la commune de Boën sur Lignon comme mandataire du groupement pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la réalisation du projet de mutualisation des ouvrages d'assainissement collectif

M. Robert Regeffe, représentant M.Franck Vial, adjoint à l'assainissement, absent, rappelle que par délibération du 26 Février 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention mandatant la commune de Boën sur Lignon, pour :

- La saisine de la Communauté d'Agglomérations Loire Forez en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage ;
- Assurer les demandes, au nom du groupement, de subvention auprès des partenaires financeurs ;
- La passation des marchés de maîtrise d'œuvre et des travaux de réalisation des ouvrages entrant dans le champ du projet mutualisé – les autres marchés seront signés par chacune des communes concernées ;
- La réception des travaux de maîtrise d'œuvre et des ouvrages mutualisés ;
- Les perceptions de subvention et des soldes auprès de chaque commune suivant les modalités fixées dans l'article 5 ;

M.Franck Vial explique les communes de Saint Etienne le Molard et Arthun ont fait la demande de rejoindre le groupement de commande créé.

Il convient donc par avenant à la convention d'approuver l'extension de la convention à ces deux communes.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'extension de la convention signée avec les communes de Leigneux, Marcoux, Sainte Agathe la Bouteresse, Saint Sixte, Sail sous Couzan, Trelins aux communes de Saint Etienne le Molard et Arthun.**

III. Approbation de travaux à faire réaliser par le SIEL dans le cadre de sa délégation de maîtrise d'ouvrage par la commune de Boën sur Lignon.

Monsieur Robert Regeffe expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension BTS P. "Essermeant" - La Valla sur Rochefort

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Participation	Montant HT % - PU		
	commune		Travaux
Extension BTS P. "Essermeant" - La Valla sur Rochefort	14 680 €	43.8%	6 429 €
TOTAL	14 680 €		6 429 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

M.Moullier souligne que le plus gros investissement fait par l'ancienne municipalité a été la rénovation de cette colonne d'eau sur 18 kilomètres. M.Regeffe confirme l'intérêt de cet investissement, qui aujourd'hui représente un atout majeur dans notre dispositif de gestion de l'eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ;

- ***Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension BTS P. "Essermeant" - La Valla sur Rochefort" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.***

IV. Adhésion de la commune à l'association pour le développement et la promotion des marchés.

Monsieur Stéphane Pupier précise l'objet de cette association

- Etre une plateforme d'échanges d'informations pour ses membres

- Coordonner et organiser des actions de promotion, et d'animation des marchés.
- Proposer toute action tendant à moderniser ou améliorer les marchés de détail.
- Assurer et faciliter les liens avec les syndicats professionnels ou interprofessionnels
- Agir en justice en son nom ou pour le compte de ses membres
- Créer, diffuser et commercialiser un ensemble de produits.

Le montant de l'adhésion est de 564€/an.

Monsieur Moullier remarque que la fréquentation du marché de Boën continue de baisser. Il souhaite savoir si, en plus de l'adhésion de 560€/an, les actions proposées par cette association seront facturées à la commune. Enfin, il souhaite savoir quelles seront les actions prévues pour redynamiser le marché.

Monsieur Stéphane Pupier précise tout d'abord que le marché de Boën va fêter cette année ses trois cents ans.

De façon générale, M.Pupier remarque qu'il est très compliqué de réunir les forains pour dégager une action coordonnée, comme cela peut se conduire avec les commerçants de Boën. Le souhait de M.Pupier serait de regrouper l'alimentaire sur la place de l'Hôtel de Ville, et garder la place Mandrillon pour du stationnement ; le parvis de la salle des fêtes pouvant accueillir des forains supplémentaires si cela s'avère nécessaire.

Il espère qu'en regroupant un maximum d'étals sur la place de l'Hôtel de Ville, cela permettra de renforcer la visibilité de marché et donc son attractivité.

Monsieur le Maire constate qu'en hiver, notamment, les forains étant moins nombreux, il y a un vrai problème de visibilité du marché et il soutient le projet de M.Pupier. Il remarque aussi que tous les marchés, y compris celui de Montbrison subissent une baisse de fréquentation et que globalement, le panier moyen baisse.

Concernant les animations proposées par l'ADPM, la commune calibrera ce qu'elle souhaite, il n'y a aucune obligation. A titre d'exemple, Monsieur le Maire cite, pour la semaine du goût, une action consistant à faire préparer sur le marché par un grand chef une soupe qui est ensuite offerte à tous.

Aujourd'hui, il faut démultiplier et diversifier les actions pour redonner de l'attractivité au marché. La navette qui permet tous les jeudis de se faire conduire pour rejoindre le marché contribue aussi à en augmenter la fréquentation.

Concernant le coût des animations, Monsieur le Maire répond qu'elles sont en grande partie gratuites.

Monsieur Lemaître souhaite connaître la durée de l'adhésion. Monsieur le Maire répond qu'elle est renouvelable toutes les années.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'adhésion à l'association pour le développement et la promotion des marchés.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant tous les documents y référant.**

V. Création d'une régie provisoire pour le concours de pétanque des élus :

Monsieur Stéphane Pupier propose à l'assemblée de créer provisoirement une régie de recettes pour encaisser les frais d'inscription et les frais de repas lors de l'organisation du concours de pétanque des élus du 2 septembre 2017.

Cette régie est installée à la mairie de Boën-sur-Lignon et fonctionnera pour 5 mois.

Les recettes seront encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- versements en espèces
- versements par chèques

Ces recettes donneront lieu à la délivrance d'un reçu de type général à souche, délivré par la Trésorerie de Boën-sur-Lignon.

Monsieur Stéphane Pupier propose de fixer les tarifs suivants :

- ✓ Joueurs inscrits au concours et repas : 30.00 €
- ✓ Joueurs uniquement inscrits au concours sans repas : 10.00 €
- ✓ Participants au repas uniquement : 25.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise la création de la régie de recettes et des tarifs à compter du 1^{er} mai 2017 au 30 septembre 2017**
- **Autorise Monsieur le Maire de nommer le régisseur et son suppléant**

VI. Vote des tarifs de la buvette du concours de pétanque des élus :

Monsieur Stéphane Pupier explique que cette année, c'est la commune de Boën qui organise le concours de pétanque des élus qui aura lieu le 2 septembre 2017. Il propose de voter les tarifs pour la buvette de la salle des fêtes au moment du repas.

ROUGE CUVÉE DE CHOZIEUX	Bouteille 75cl	9,00 €
ROSE FRUITE		
BLANC CHARDONNAY		
EAU MINÉRALE	Bouteille 100cl	3,00 €
EAU LIMONADE	Bouteille 100cl	
CHAMPAGNE	Bouteille	25,00 €
CHAMPAGNE	Verre	3,00 €
MOUSSEUX	Bouteille	10,00 €
MOUSSEUX	Verre	2,00 €
KIR	Verre	1,00 €
BIÈRE	Verre	1,50 €
COCA	Bouteille ou cannette	2,00 €
ORANGINA	Bouteille ou cannette	

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuve la création des tarifs de la buvette pour le concours de pétanque des élus le 2 Septembre 2017.**

VII. FLEURISSEMENT 2016 -Attribution des prix aux lauréats.

M.Combe expose à l'assemblée que, pour promouvoir le fleurissement de la cité, il est important d'accorder des prix à tous les participants.

Il soumet donc au vote de l'assemblée la liste des lauréats ainsi que le montant des récompenses prévues.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la liste des lauréats et récompenses correspondant à leur rang de classement.**

VIII. Objets vendus à la boutique du Château Musée

Madame Davenet explique que parmi les objets vendus au Château de Boën Musée des Vignerons du Forez certains ont du mal à être écoulés bien que leur tarif avait été revu à la baisse.

Mme Davenet propose de supprimer de la caisse enregistreuse les objets suivants :

- 297 stylos à 1 €
- 94 livrets jeux à 3 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Accepte de supprimer de la caisse enregistreuse les objets ci-dessus**

IX. Tarif manifestations – château musée

Madame Davenet explique que le Château de Boën, Musée des vigneronns du Forez organise plusieurs animations cet été ce qui implique la création d'un nouveau tarif.

Madame Davenet propose un tarif à 3.50 € / personne.

Les dates et animations sont les suivantes :

- dimanche 14 mai : Fête des vigneronns & Terroirs
- samedi 27 mai : Atelier fête des mères
- samedi 17 juin : Atelier fête des pères
- vendredi 14 juillet : Animation en famille dans le parc du château avec livret jeu
- samedi 7 octobre : en soirée animation « les vendanges au château »
- samedi 18 octobre : Atelier fabrication de masques,
animation Halloween dans le château
- samedi et dimanche 11, 12 novembre : Animation en famille « Journées du boudin »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Approuve le nouveau tarif de 3.50 € / personne pour les diverses animations de cet été**

X. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-STRUCTURE DE JEUX GONFLABLES AU PARC DE LA SABLIERE.

Monsieur Stéphane Pupier explique qu'il y a lieu de passer une nouvelle convention avec M.Charles qui souhaite pour la prochaine saison estivale installer sur le parc de la Sablière une structure de jeux gonflables ainsi qu'un espace de restauration rapide/vente de boissons.

Il explique que cette année, il n'y aura pas de jeux aquatiques.

Le parc comprendra :

- un tourniquet électrique
- un gonflable sauteur
- deux toboggans gonflables

- un trampoline
 - des karts à pédales
- Ainsi qu'un coin ludique pour enfants avec :
- un bac à sable et ses accessoires
 - des ballons sauteurs animaux
 - un toboggan
 - des draisienne
 - une piscine à balles.

Mme Jordan indique qu'elle votera contre cette délibération et précise que Madame Gaumon, qu'elle représente, lui a donné la même consigne de vote. Elle explique que leurs votes se justifient par le caractère payant de telles activités. Pour elles, le parc de la Sablière doit rester un parc public, accessible à tous, ce qui ne sera pas le cas pour cette structure de jeux gonflables.

Monsieur le Maire répond que la presque totalité du parc de la Sablière reste gratuit. Il souligne aussi que la présence du forain nuit et jour permet de renforcer la surveillance du parc de plus en plus fréquenté. Il va aussi demander à la gendarmerie de renforcer son intervention. Il précise enfin que par rapport à l'an passé, l'activité des jeux gonflables sera réduite car il n'y aura pas de jeux aquatiques.

M.Lemaître demande si des travaux sont prévus au parc de la Sablière pour l'enlèvement des atterrissements sur le Lignon. Monsieur Pupier indique que ces travaux sont bien prévus.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 18 voix pour 2 voix contre et 3 abstentions décide :

- **D'approuver la convention d'occupation du domaine public pour la période du 15 Juin au 15 Septembre.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Questions diverses :

- *Monsieur Moullier tient à attirer l'attention sur l'état déplorable de la chaussée rue de Roanne et demande s'il est prévu de réunir prochainement la commission « voirie ».*

Monsieur le Maire répond que la rue de Roanne va être traitée en priorité. Un appel d'offres pour le lancement des travaux se fera très prochainement et une réunion d'information des habitants se déroulera le 12 Juin 2017.

- *Monsieur Regeffe fait le point sur les dernières instances intercommunales, notamment le conseil communautaire. Il rappelle que tous les élus communaux peuvent participer aux réunions de territoire et aux commissions. Monsieur Lemaître demande ce qu'il en est des conventions qui existaient avec l'ex CCPA. Monsieur Le Maire répond que toutes les conventions sont cette année reconduites en l'état avec Loire Forez.*

Le prochain conseil municipal est fixé le jeudi 15 Juin à 20H.